
1 LE REGLEMENT DE COURSE

Article 1: L'inscription à l'une des épreuves organisées le dimanche 25 février 2018 par le C.A. Périgueux Triathlon implique l'adhésion pleine et entière du concurrent :

- au présent règlement de course,
- à la réglementation sportive en vigueur de la Fédération Française de Triathlon disponible sur <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>
- et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal.

Assister au briefing est obligatoire. Les horaires sont disponibles :

- sur le programme de l'organisateur disponible sur <https://www.chronom.org/>
- par affichage à l'entrée du parc vélo sur le site de course.

Article 2: Le Duathlon de Périgueux Edition 2018 est une manifestation agréée par La Fédération Française de Triathlon et la Ligue Régionale Aquitaine de Triathlon. Peuvent s'inscrire :

- les licenciés FFTRI
- les non licenciés détenteurs d'un certificat médical de non contre-indication à **la pratique d'un sport en compétition** datant de moins de 1 an, en s'acquittant le jour de la course du prix du pass-compétition en supplément.

Article 3 : Les engagements se feront **exclusivement en ligne** sur le site de la société de chronométrage Chronom. L'inscription ne sera validée qu'une fois le paiement effectué en ligne. Aucun paiement le jour de la course. Les concurrents doivent télécharger leur licence ou certificat médical (format numérisé) lors de l'inscription, et devront les tenir à disposition (format papier ou numérisé) de l'organisateur et des arbitres le jour de la course.

Une inscription validée ne pourra faire l'objet d'une demande d'annulation que sur présentation d'un justificatif (ex. certificat médical) adressé à l'organisateur qui en évaluera la recevabilité éventuelle.

Article 4 : Les conditions d'accès aux différentes épreuves sont décrites dans le programme ci-dessous :

Course n°1 SUPER-SPRINT H&F départ 10H00 - Fin 11H00 - INDIVIDUEL accessible à partir de catégorie minime (licencié ou non) + *Benjamins acceptés				
Nés* en 2003 et avant	Format XS	Course à pied	Cyclisme	Course à pied
		2,5 Km	9.8 Km	1,25 Km
Inscription : 15 euros individuel + pass compétition en supplément pour les non licenciés 2 euros par course				

Course n°2 AVENIR 2 H&F départ 11H15 - Fin 12H10 INDIVIDUEL accessible aux pupilles et benjamins (licenciés ou non) + Challenge écoles FFTRI				
Nés en 2005-2008	Enfants 10-13 ans	Course à pied	Cyclisme	Course à pied
		750 m	4900 m	750 m
Course n°3 AVENIR 1 H&F départ 11H45 - Fin 12H10 INDIVIDUEL accessible aux mini-poussins et poussins (licenciés ou non) + Challenge écoles FFTRI				
Nés en 2009-2012	Enfants 6-9 ans	Course à pied	Cyclisme	Course à pied
		250 m	1000 m	250 m
Inscription : 2 euros + pass compétition en supplément pour les non licenciés 2 euros par course				

Course n°4 SPRINT «F» Féminines uniquement départ 13H30 - Fin 15H20 INDIVIDUEL accessible aux cadets, juniors, séniors et vétérans				
Nés en 2001 et avant	Format S Féminines	Course à pied	Cyclisme	Course à pied
		4,5 Km	19.6 Km	2,5 Km
<p align="center"><u>Parcours cycliste avec aspiration abri sur format critérium en 4 tours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnat Régional de duathlon Sénior et Master F • Sélectifs Coupe de France des clubs de duathlon F • Sélectifs Championnat de France des clubs D2 F 				
Inscription : 20 euros + pass compétition en supplément pour les non licenciés 5 euros par course				

Course n°5 SPRINT «M» Hommes uniquement départ 15H15 - Fin 17H10 INDIVIDUEL accessible aux cadets, juniors, séniors et vétérans				
Nés en 2001 et avant	Format S Masculins	Course à pied	Cyclisme	Course à pied
		4,5 Km	18 Km	2,5 Km
<p align="center"><u>Parcours cycliste avec aspiration abri sur format critérium en 4 tours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnat Régional de duathlon Senior et Master H • Sélectifs Coupe de France des clubs de duathlon H • Sélectifs Championnat de France des clubs D3 H 				
Inscription : 20 euros + pass compétition en supplément pour les non licenciés 5 euros par course				

Article 5: Lors de la remise des dossards, chaque engagé doit émarger la liste de départ et présenter sa licence FFTRI (pour les clubs voir RGF) ou son certificat médical en cours de validité.

Article 6: Pendant l'épreuve de course à pied, le dossard doit être porté sur le ventre. Le dossard doit être attaché en 3 points. Les ceintures porte-dossards sont autorisées. Les logos des partenaires de l'organisation présents sur les dossards devront rester visibles.

Article 7: Pendant l'épreuve cycliste, le dossard se porte dans le dos. Tout déplacement dans l'aire de transition doit se faire le vélo à la main, le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée sur la totalité du parcours. Le Drafting est autorisé. Chaque concurrent doit respecter le Code de la Route en toute circonstance et doit obtempérer aux ordres des services de Police ou Gendarmerie.

Article 8: Pendant l'épreuve cycliste, la priorité de passage sera donnée aux concurrents de tête et tout particulièrement lors de la sortie du parc vélo, **un concurrent pourra être stoppé** par les commissaires de course de l'organisateur pour laisser passer un concurrent ou un groupe ayant un ou plusieurs tours d'avance. Le concurrent stoppé devra alors mettre pied à terre et repartir après le passage des autres coureurs.

Article 9: En toutes circonstances, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres de la FFTRI, des organisateurs ou des médecins de la course. Le personnel médical peut retirer de l'épreuve un participant jugé inapte à prendre le départ ou à continuer.

Article 10: Le C.A. Périgueux Triathlon décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel dû au non-respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de Police ou de Gendarmerie.

Article 11: L'organisateur décline toute responsabilité concernant les vols ou dégradations des matériels dans l'enceinte du parc vélo et aux abords durant toute la journée. Il ne sera possible de récupérer son vélo dans le parc qu'à l'ouverture de celui-ci par l'organisateur.

Article 12: Le concurrent autorise le C.A. Périgueux Triathlon à disposer de son image sur support photo, vidéo et sur le site internet pour d'éventuelles utilisations de promotion de l'épreuve.

Article 13: Seront récompensés lors de la remise des prix sur le podium au stade Rongieras sous le chapiteau suivant horaire du programme :

- Pour la course XS:

- première benjamine et premier benjamin
- première minime et premier minime
- première cadette et premier cadet
- première junior et premier junior
- première sénior et premier sénior
- première vétérans et premier vétérans
- première féminine scratch et premier Masculin scratch

- Pour les courses Enfants

(En plus d'une médaille à l'arrivée pour tous les participants)

- première mini-poussine et premier mini-poussin
- première poussine et premier poussin
- première pupille et premier pupille
- première benjamine et premier benjamin

- Pour les courses S:

- 3 premières F Scratch
- 3 premiers H Scratch
- première handisport et premier handisport
- chaque première et premier des catégories : cadet, junior, sénior et vétérans.

*Un concurrent classé au scratch ne sera pas classé en catégorie

Article 14: Ne peuvent prétendre aux qualifications de France et titres officiels que les athlètes licenciés FFTRI COMPETITION et suivant les critères et quotas définis dans les réglementations FFTRI et Ligue Régionale Aquitaine de Triathlon en vigueur.

Article 15 : Ne peuvent prétendre à des titres officiels de Champions d'Aquitaine de Duathlon que les athlètes licencié(e)s FFTRI COMPETITION et suivant les critères définis par Ligue Régionale Aquitaine de Triathlon.

Article 16: En cas d'évènements imprévus, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les décisions nécessaires pour son bon déroulement, voire son annulation, sans que les concurrents ne puissent prétendre à remboursement de leur engagement.

Article 17: à J-5 du départ de la course n°4 Sprint F, Un minimum de 50 Féminines inscrites sur cette course est indispensable au déroulement de celle-ci. A défaut l'organisateur décalera la course sur départ commun avec la course n°5 Sprint M sous réserve de respecter l'article 18 suivant.
Dans ce cas, un départ séparé sur la chaussée entre F et M serait appliqué.

Article 18: Le nombre maximum de coureurs sur une même course est limité à 350 inscrits.

Article 19: Les concurrents acceptent d'apparaître sur des photos, vidéos et autres supports qui pourront être réalisés par l'organisateur. Ces documents pourront être exploités sans limite de temps par le CA Périgueux triathlon sans que les sujets ne puissent demander des bénéfices.

Article 20: Un concurrent qui ne rendrait pas « la puce » de chronométrage dès la fin de la course se verra facturer et prélever du coût de remboursement de celle-ci par le C.A. Périgueux Triathlon.

Article 21: Un concurrent hors délai (Fin de course) pourra être stoppé par l'organisation de course. Il devra alors rendre son dossard à un commissaire de course.

Article 22: Réservé